

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA ACTIONS EUROPE INSTIT

Code ISIN : FR0007451620

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'OPC est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Le fonds cherchera à obtenir, sur un horizon de 5 ans et par le biais d'une gestion active, une performance diminuée des frais de gestion, des investissements sur le marché des actions des pays de l'Union Européenne. L'indicateur de référence auquel le fonds peut se comparer, est le MSCI pan Euro (dividendes nets réinvestis).

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement repose sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent une orientation aux investissements. Les scénarios macroéconomiques mis en place par la société de gestion, par zone et par pays vont déterminer des thèmes ou des secteurs porteurs. A partir des éléments de force et des opportunités retenues, la sélection des valeurs repose sur une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation.

L'OPC est exposé en permanence à hauteur de 90% minimum à 110% maximum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur et ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne. Le portefeuille de l'OPC est majoritairement investi sur les grandes capitalisations mais également sur des capitalisations de sociétés de taille intermédiaire. L'OPC pourra être investi dans des actions de sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Union européenne dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est accessoire.

L'OPC pourra être investi à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans des obligations et des titres de créances émis par des émetteurs publics ou privés, de tout type de maturité, devise et notation.

L'OPC pourra avoir recours à des instruments dérivés à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans la limite de 100% de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition sur des risques actions ou de change.

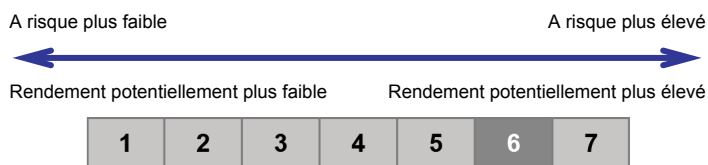
L'OPC pourra avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite maximale de 15% de son actif net dont 10% maximum pour les obligations convertibles.

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque du fonds reflète le risque des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne sur lesquels le fonds est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Néant

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,45 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

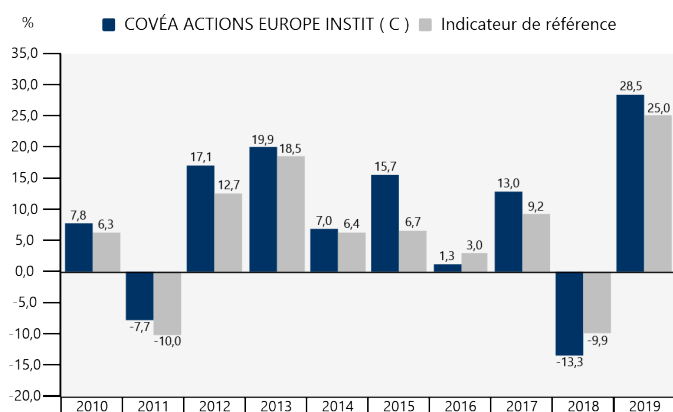
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2019**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



*L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis depuis le 28 février 2013

Année de création de l'OPC : **1989**

Devise : **EUR**

Indicateur de référence : **MSCI pan Euro**

Les calculs des performances sont réalisés dividendes nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus*.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative de votre fonds est disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Fiscalité : Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC.

La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 juillet 2020.